

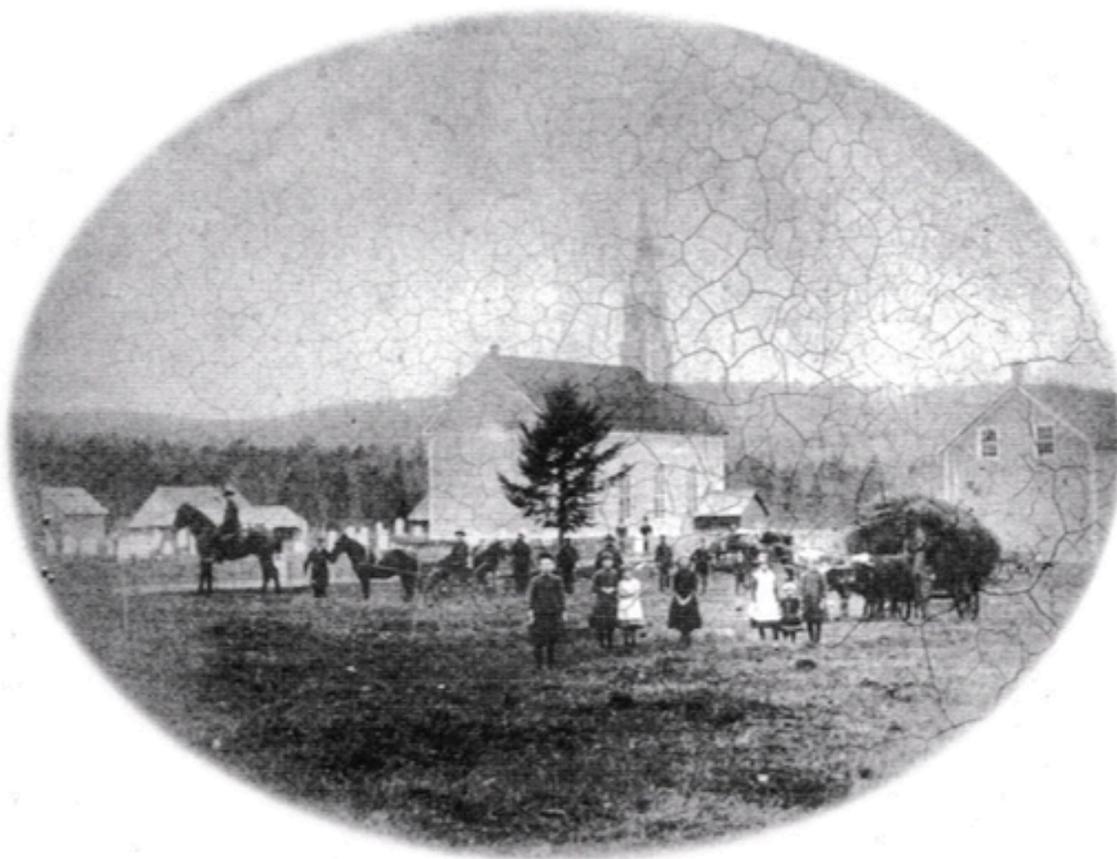
Édition Septembre 2024



Sons d'Cloches

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

Vous pouvez consulter les éditions du « Sons d'Cloches » sur le site internet de la municipalité



Village de Kinnear's Mills dans les années 1870
Source : SAHRA Fonds James Gordon Kinnear P086 / PN-2 / 10

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

120, rue des Églises, Kinnear's Mills, G0N 1K0

☎ 418-424-3377

✉ info@kinnearsmills.com

🌐 www.kinnearsmills.com

📍 Municipalité de Kinnear's Mills

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 14 octobre 2024 en raison de l'Action de grâce.



M. MARQUIS BÉDARD
MAIRE



MME ALEXANDRA GOSSELIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE



M. ROGER GOSSELIN
SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET VOIRIE



MME JOANNE LABRANCHE
COMITÉ FAMILLE ET MADA,
CULTURE ET PATRIMOINE



M. ROBERT SANFAÇON
VOIRIE, EMBELLISSEMENT ET SÉCURITÉ CIVILE



MME MARISOL BROCHU
LOISIRS ET PARC,
COORDINATION ET COMMUNICATION



M. JAMES ALLAN
CULTURE ET PATRIMOINE, COMITÉ DE DÉROGATION
ET COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE



MME MICHELLE BLAIS
AMÉNAGEMENT,
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les ordres du jour des séances sont disponibles sur notre page Facebook ainsi que sur notre site web. Toute la population est invitée à assister aux séances du conseil, au bâtiment municipal de Kinnear's Mills au 120 rue des églises.

Lundi 15 janvier 2024 - 19H30

Lundi 5 Février 2024 - 19H30

Lundi 4 Mars 2024 - 19H30

Lundi 8 Avril 2024 - 19H30

Lundi 6 Mai 2024 - 19H30

Lundi 3 Juin 2024 - 19H30

Lundi 8 juillet 2024 - 19H30

Mardi 6 Août 2024 - 19H30

Lundi 9 Septembre 2024 - 19H30

Lundi 7 octobre 2024 - 19H30

Lundi 4 novembre 2024 - 19H30

Lundi 2 décembre 2024 - 19H30

Nous joindre

Marquis Bédard, Maire de Kinnear's Mills
418-332-6036

Alexandra Gosselin, directrice générale secrétaire-trésorière et responsable de la protection des renseignements personnels
418-424-3377 poste 102
info@kinnearsmills.com

Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice au développement et adjointe à la direction
418-424-3377 poste 101
coordination@kinnearsmills.com

Urbanisme

Perrine Jézéquel, inspectrice en bâtiment et en environnement
418-332-2757 poste 227
urbanisme@kinnearsmills.com

David Hogan, inspecteur en voirie
418-333-6358
voirie@kinnearsmills.com

Permis pour feu
M. Kevin Pomerleau
418-334-8382



RALENTIIIR,

ÇA FAIT DU BIEN.

Tout le temps

Société de l'assurance automobile Québec | ACMQ | MRC des Appalaches

Ralentir, ça fait du bien.

Nous vous invitons à *ralentir*. En ralentissant, vous protégez non seulement votre vie mais aussi celle des autres.

Chaque instant compte. Respectez les limites de vitesse, soyez vigilants, et rappelez-vous que sur la route, la sécurité passe avant tout.

Ralentir, ça fait du bien. Ensemble, faisons de nos routes un endroit plus sûr !

La municipalité vous informe

Prochaine séance du conseil municipal - 7 OCTOBRE 2024 - 19H30 - Bâtiment municipal - 120 rue des Églises

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 6 AOÛT 2024

Embauche d'une préposée à l'entretien ménager

Suite à l'appel de candidature pour le recrutement d'un(e) préposé(e) à l'entretien ménager, le conseil municipal a embauché madame Lise Morency pour combler le poste de préposée à l'entretien ménager aux conditions fixées par le conseil.

Vente par soumission - Tracteur à pelouse

La municipalité de Kinnear's Mills a procédé à une vente par soumission au plus offrant pour la vente d'un tracteur à pelouse. La séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juillet dernier. Les soumissions reçues dans les délais requis avant 10h00 le 17 juillet 2024, sont :

Ordre	Nom du soumissionnaire	Montant offert
1	M. Roger Dion	1 109.00 \$
2	M. Jim Lessard	1234.56 \$
3	M. François Morency	1360.00 \$
4	M. Éric Cloutier	1600.00 \$
5	M. Jean-Pierre Turgeon	989.00 \$
6	M. Kevin Campbell	1 100.00 \$
7	M. David Hogan	945.00 \$

Toutes les soumissions reçues étaient conformes et le conseil municipal a octroyé la vente du tracteur à pelouse à M.Éric Cloutier, conformément à la soumission déposée, au montant de 1600\$ sans taxes et que la vente a été faite sans garantie légale, tel que vu.

Sentier Soleil

Une demande du Camping Soleil a été formulée le 11 juillet dernier quant à entretenir eux-mêmes le Sentier Soleil qui est aménagé sur le terrain municipal. La municipalité de Kinnear's Mills a reçu un avis juridique le 17 juillet 2024 et des informations des assureurs concernant les sentiers pédestres le 18 juillet 2024. Il a été résolu que le conseil municipal mandate l'avocate de la municipalité afin de rédiger une entente entre le Camping Soleil et la Municipalité de Kinnear's Mills pour permettre au Camping Soleil d'entretenir et d'utiliser le Sentier Soleil et d'en être responsable et que celle-ci se décharge de toute responsabilité en cas de blessure éventuelle.

Le procès verbal complet doit être vérifié par les conseillers et adopté avant d'être rendu public. Cette adoption se fait à la séance du conseil du mois suivant, ce qui explique le délai d'un mois avant sa publication sur le site web.

POUR CONSULTER LE PROCÈS-VERBAL COMPLET - WWW.KINNEARSMILLS.COM - ONGLET MUNICIPALITÉ - SÉANCES DU CONSEIL

Demande de permis

Vous avez un projet? Vous pouvez faire votre demande de permis en ligne dans le confort de votre maison. Votre permis sera émis dans un délai maximal de 30 jours et celui-ci débute au moment où nous avons tous les documents nécessaires au traitement de votre demande.

Vous pouvez venir chercher un formulaire au bureau municipal pendant les heures d'ouverture ou encore obtenir le formulaire en ligne à <https://www.kinnearsmills.com/fr/municipalite/administration/demande-de-permis/> et ensuite l'envoyer à urbanisme@kinnearsmills.com.

Quand une demande de permis est-elle obligatoire?

- Lorsque vous désirez faire une construction, installation, agrandissement, modification ou rénovation de toute nature;
- Lorsque vous désirez faire l'installation d'une piscine;
- Lorsque vous désirez démolir un bâtiment;
- Lors que vous désirez faire une installation septique, puits (surface, artésien).

Pour toute demande de permis, vous devez contacter l'inspectrice en bâtiment et en environnement par courriel à urbanisme@kinnearsmills.com ou par téléphone au 418-332-2757 poste 227.

IMPORTANT À LIRE | FOSSES SEPTIQUES

Puisque nous devons détenir l'information concernant la vidange de vos fosses septiques vous devrez dorénavant *nous appeler directement* pour obtenir le service de vidange des fosses septiques.

La semaine des vidanges des fosses septiques est du 21 octobre au 25 octobre 2024. Vous aurez accès au prix préférentiel pendant cette semaine. Si vous désirez faire vidanger votre fosse septique en dehors de ces dates, il vous sera possible de le faire faire en payant un frais d'urgence.

Pour faire vidanger votre fosse septique vous devez nous contacter au 418-424-3377 poste 101.

Conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, communément appelé le (Q-2, r.22), les boues septiques des résidences habitées en permanence doivent être vidangées aux deux (2) ans et aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières.

Garages et abris de toile

Les garages et abris de toile peuvent être installés à compter du 15 octobre 2024 et doivent être retirés avant le 15 mai de l'année suivante.

En résumé :

- Un abri d'hiver est autorisé à la condition qu'il y ait une résidence ou un garage sur le terrain. Aucun abri d'hiver n'est autorisé si le terrain est vacant.;
- La toile et la structure de l'abri doivent être en bon état.

Petite annonce

Je suis à la recherche d'une personne qui pourrait dessiner et peindre, s'il y a lieu, la page couverture d'un livre à venir (à publier) Expression à caractère figuratif. Plus amples informations : contacter Gérard au 418-424-0135.

Feuilles mortes : ne les jetez pas, compostez-les!

Saviez-vous que les feuilles, en se décomposant, sont une source de nutriments pour le sol de votre terrain? Si vous désirez un beau gazon exempt de feuilles pour des raisons esthétiques, vous pouvez les racler comme vous avez l'habitude de le faire. Cependant, n'oubliez pas de les déposer dans votre composteur.

Distribution des composteurs

Vous n'avez pas pu récupérer votre composteur le 16 mai dernier?

Vous n'avez pas réservé votre composteur mais vous en désirez un?

Venez-nous voir sur les heures d'ouverture du bureau municipal et nous pourrons vous l'offrir avec plaisir!

LUNDI AU MERCREDI DE 8H30 À 16H00 - JEUDI 8H30 À 12H00



L'activité d'Halloween aura lieu le samedi 26 octobre prochain au parc municipal.

L'activité débutera à 14h30 et ensuite nous vous inviterons à faire la récolte de bonbons dans le village en partant du bâtiment municipal.

Pour ceux qui habitent à l'extérieur du périmètre urbain et qui souhaitent donner des bonbons aux enfants vous pourrez venir me rejoindre près du gazebo pour que l'on puisse faire une petite file avant le départ de tous.

Inscription obligatoire pour l'activité afin que l'on puisse évaluer le nombre de sacs que nous devons faire pour les enfants!

Inscription à coordination@kinnearmills.com



KINNEAR'S MILLS
Municipalité

Activité d'Halloween

26 | 10 | 2024

14H30 - ACTIVITÉ SPÉCIALE

15H00 - ON PASSE L'HALLOWEEN DANS LE VILLAGE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 15 OCTOBRE 2024

COORDINATION@KINNEARSMILLS.COM



OFFRE D'EMPLOI

Préposé à l'entretien de la patinoire

Nous commençons déjà notre recherche afin d'embaucher un.une préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2024-2025. (NOVEMBRE 2024 À MARS 2025)

SOMMAIRE DES TÂCHES

- Effectue le montage de la glace en début de saison et en cours de saison, au besoin ;
- Effectue toutes les activités reliées à l'entretien de la glace (déblayer, arroser, gratter, réparer, etc.) ;
- Assure une bonne qualité de la glace (arrosages chaque fois que la température le permet) durant la saison ;
- Effectue le déneigement du chemin d'accès de la porte de la salle des loisirs jusqu'à la porte de la patinoire et de l'escalier situé à la droite du bâtiment municipal.

Le poste de préposé à l'entretien de la patinoire est un emploi temporaire pour la saison hivernale, période s'échelonnant de novembre 2024 à mars 2025, en fonction des conditions météorologiques. Salaire à discuter.

Possibilité d'obtenir le poste de façon contractuel.

Possibilité de jumeler le poste avec celui du préposé à l'entretien de la patinoire.

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 15 octobre 2024, par courriel à info@kinnearmills.com.



OFFRE D'EMPLOI

Journalier(ère) temporaire (période hivernale)

Nous commençons déjà notre recherche afin d'embaucher un journalier ou une journalière temporaire pour la saison 2024-2025. (NOVEMBRE 2024 À MARS 2025)

SOMMAIRE DES TÂCHES

- Effectue le déneigement et la sécurisation (épandage de sel au besoin) des entrées et des sorties de secours (bureau de la directrice générale, salle du conseil, entrée avant du bâtiment, entrée du garage municipal et des escaliers de l'église catholique (lors d'activités) ;
- Effectue la sécurisation du stationnement du bâtiment municipal (épandage de sel au besoin) ;
- Effectue l'entretien d'une partie du sentier pédestre Osgood (dameuse) et s'occupe de bien déneiger celle-ci avant son entreposage dans le garage.

Le poste de journalier est un emploi temporaire pour la saison hivernale, période s'échelonnant de novembre 2024 à mars 2025, en fonction des conditions météorologiques. Salaire à discuter.

Possibilité d'obtenir le poste de façon contractuel.

Possibilité de jumeler le poste avec celui du préposé à l'entretien de la patinoire.

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 15 octobre 2024, par courriel à info@kinnearsmills.com.

Une citoyenne désire offrir une courtepointe aux nouveaux-nés de Kinnear's Mills pour leur souhaiter la bienvenue dans la municipalité.

Quelques-unes d'entre elles ont été confectionnées en collaboration avec certains membres du Cercle des fermières de Pontbriand à qui le projet a été soumis.

Les heureux parents qui souhaitent en recevoir une peuvent en faire la demande au 418 424 0826.

Voici des exemples de couvertures disponibles :



Le premier responsable C'est toi !

10 conseils pour prévenir les incendies



Avertisseur de fumée

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



Plan d'évacuation en cas d'incendie

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



Comment évacuer votre résidence

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



Articles de fumeur

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



Source de chaleur

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



Électricité

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



Monoxyde de carbone

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



Prévenir les feux de cuisson

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



Ramonnage des cheminées

- Confiez l'inspection et le ramonnage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



Cendres chaudes

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Sauvez des vies : TESTEZ VOS AVERTISSEURS



Encore trop de décès sont liés à l'absence ou au non-fonctionnement d'avertisseurs de fumée.

Le 28 septembre, c'est le Jour du test d'avertisseur de fumée.

Testez le signal sonore
Changez les piles si nécessaire
Remplacez les appareils de plus de 10 ans

SENTIERS FERMÉS POUR LA CHASSE
28 septembre au 24 novembre 2024
inclusivement

La Municipalité de Kinnear's Mills souhaite rappeler l'importance de respecter la fermeture des sentiers pédestres.

Cela permet aux propriétaires qui nous accordent des droits de passage sur leurs terrains privés de profiter de la chasse en toute tranquillité.

Merci de respecter la fermeture des sentiers durant la période de chasse.




KINNEAR'S MILLS

Date limite : 30 septembre 2024

TAXES MUNICIPALES

 **TROISIÈME VERSEMENT**